

Nanterre, le mardi 6 mars 2018

Madame la Directrice Académique,

L'étude des promotions intervient beaucoup plus tard dans l'année qu'habituellement. Les nouvelles mesures PPCR d'une part sont encore mal comprises des collègues et d'autre part laissent un goût amer aux enseignants en fin de carrière n'étant pas encore à la hors classe, dont la promotion risque d'intervenir plus tard que dans l'ancienne grille. Les conséquences sur la pension future de ces collègues sont lourdes. Aucune solution proposée par le gouvernement, aucune adresse pour ces personnels de la part de la Direction Académique... Où est l'engagement du gouvernement que tous les enseignants partent à la retraite en étant à la hors classe ? Où est, pour ces collègues, l'amélioration promise ? Les textes officiels sur la hors classe, parus au BO du 22 février dernier, nous font craindre que les personnels en fin de carrière soient sacrifiés. Cela n'est pas acceptable pour nous ! Nous vous demandons donc, en prévision de la CAPD hors classe, et comme nous en avons déjà fait la demande, un groupe de travail, de nous communiquer la liste des collègues à trois ans et moins de l'ouverture de leurs droits, et de vous assurer qu'ils seront prioritaires pour un passage à la hors classe, dans le respect de l'esprit du BO, qui précise « *la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades* ».

C'est sur ce sujet, entre autres, que notre organisation syndicale, avec d'autres syndicats de la Fonction Publique, appelle à la grève le 22 mars.

D'autre part, les résultats des permutations informatisées ont eu lieu hier. Un grand nombre d'enseignants demande chaque année à quitter le département des Hauts de Seine. Cette année, 181 collègues ont obtenu leur sortie du département, soit un peu plus de 14 % des participants, et 105 intègrent les Hauts de Seine. Nous prenons acte du fait qu'une quinzaine de collègues supplémentaires ont été autorisés à partir, cependant cela ne règle pas la grande majorité des situations familiales. Si le concours supplémentaire pour l'académie de Versailles permet une légère respiration pour les droits des collègues, cela ne peut être la seule solution. Le SNUipp-FSU92 réitère sa demande qu'une réflexion soit menée au niveau académique et national sur la question des départements déficitaires. Nous vous demandons une nouvelle fois de remonter cette demande au ministère.